

Appel à projets départemental 2021

Actions d'accompagnement des étrangers primo-arrivants en situation régulière et des bénéficiaires de la protection internationale (BPI*)

Budget opérationnel de programme 104 – action 12

Le programme 104 – action 12 supporte le financement de la politique d'accompagnement des étrangers primo-arrivants et réfugiés dans son articulation territoriale avec les contenus linguistiques, civiques et professionnels du Contrat d'intégration républicaine (CIR).

En 2020, **61 projets** auront été financés sur les crédits départementaux du programme 104 et 20 formations spécifiquement soutenues dans un cadre partenarial Etat/Ville de Paris.

Ces projets auront touché un effectif de plus de **2 600 bénéficiaires** en parcours d'intégration, dont 1500 réfugiés en hébergement d'urgence. Ils représentent un engagement de l'Etat à hauteur de **3 216 898 €** (BOP 104), en augmentation de 1 % par rapport à l'année 2019.

L'année 2021 s'inscrit dans la continuation de cet engagement de l'Etat en faveur d'une intégration socioéconomique réussie des étrangers nouvellement arrivés sur le territoire et ayant vocation à s'établir durablement en France.

Dans cet ensemble, les réfugiés représentent un public dont la vulnérabilité eu égard à leur situation d'hébergement et d'accès à l'emploi doit être traitée à travers un accompagnement intensif, multidimensionnel, axé sur une démarche intégrée d'insertion professionnelle et d'accès au logement de droit commun.

La fluidification de l'hébergement d'urgence dans la capitale constitue donc une urgence sur laquelle intervient le présent appel à projets. Dans la continuité des priorités affirmées depuis 2019, l'objectif est de soutenir une offre de formation adaptée aux trajectoires particulières des réfugiés, pour lesquels la maîtrise de la langue et la situation d'emploi contraignent tout accès aux dispositifs de logement social.

Les autres primo-arrivants, issus de l'immigration familiale et du travail, conservent cependant toute leur place dans la mise en œuvre de la politique nationale, leur intégration demeurant un enjeu déterminant de cohésion des territoires. Les projets de proximité favorisant leur insertion dans le tissu socioéconomique parisien continueront à être soutenus au titre du programme 104.

En 2021, une attention particulière sera maintenue sur l'accompagnement des femmes primo-arrivantes et réfugiées, spécifiquement impactées par le déclassement socioprofessionnel et une difficulté persistante à faire valoir leurs qualifications sur le marché du travail.

Par ailleurs, l'Etat souhaite poursuivre et amplifier en 2021 le travail partenarial mené avec la Ville de Paris, toujours très actif en 2020, et qui a permis le financement conjoint de 20 programmes de formation et d'insertion sur des enjeux spécifiquement parisiens.

Compte tenu de la visée d'insertion professionnelle de la politique nationale d'intégration, un cahier des charges unique est proposé cette année aux opérateurs.

Pièces complémentaires jointes :

- Dossier *Cerfa* de demande de subvention
- Dossier complémentaire « parcours linguistique et à visée professionnelle » (à joindre obligatoirement au *Cerfa*)
- Dossier *Cerfa* « Compte rendu financier de subvention » (à joindre en cas de renouvellement d'une action financée au titre de l'année 2020)
- Grille DIAN d'évaluation des projets (indicateurs prévisionnels 2021 à venir)
- Carte de compétences (Région Ile-de-France)

Date limite de retour des dossiers de candidature :

15 février 2021

Dépôt des dossiers Cerfa et des pièces jointes
par mail à l'adresse suivante :

Objet : AAP BOP 104

ddcs-mission-politique-ville-integration@paris.gouv.fr

Contact DDCS :

Hélène ROMO

helene.romo@paris.gouv.fr

01 82 52 47 63

() BPI : réfugiés statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaire, communément désignés sous le terme générique de réfugiés.*